

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 14 Nombre de présents : 14

Nombre d'absents : 0 Nombre de procurations :0 Nombre de votants : 14

### L'an deux mil dix-sept, et le 6 novembre,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 31 octobre 2017

**Présents**: Laurent DUBUY, Danièle GERMAIN, Philippe DEFER, Françoise PINET, Gérard DONATY, Marie-Claude GERMAIN, Olivier MARS, Valérie COURTIAL, Clément BENOIT, Florence PLUVINAGE, Jean-Pierre VAPILLON, Françoise FLOURENT, Stéphane HACQUARD, Sandrine ALLATANTE, Pierre-Olivier DOUCHET

Excusés : Absent :

Secrétaire : Florence PLUVINAGE

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 octobre 2017.

# DELIBERATION N° 34-2017 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés, modifiés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération n°15/2007 du 23 mars 2007 créant un poste d'adjoint administratif à temps non complet, à compter du  $1^{\rm er}$  juin 2007, pour assurer les fonctions de gestion de l'Agence postale communale.

Vu la délibération n°22/2007 du 4 mai 2007 précisant la durée hebdomadaire du poste crée à savoir 17h30 hebdomadaire.

Considérant que le besoin hebdomadaire de temps de travail pour la gestion de l'agence postale communale est estimée à 13h30 par semaine,

Vu la délibération n°22/2017 pour la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 13h30, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour la gestion de l'Agence Postale Communale

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 22 septembre 2017 pour la suppression du poste crée au 1<sup>er</sup> juin 2007.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint administratif à temps non complet, à raison de 17h30 hebdomadaire, pour la gestion de l'Agence Postale Communale, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

## DELIBERATION N° 35-2017 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – SUPPRESSION POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés, modifiés ou supprimés par





l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la délibération n°43/2011 du 5 décembre 2011 créant un poste d'adjoint technique à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour assurer les fonctions de surveillance du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire pour une durée de 12h30 hebdomadaire.

Considérant que le besoin hebdomadaire de temps de travail pour assurer la surveillance du restaurant scolaire, de la garderie périscolaire l'animation des temps d'activités périscolaires, ainsi que l'entretien des locaux est estimée à 21h30 par semaine,

Vu la délibération n°23/2017 pour la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 21h30, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour assumer lesdites fonctions

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 22 septembre 2017 pour la suppression du poste crée au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 12h30 hebdomadaire, pour la surveillance du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### **DECISION MODIFICATIVE N°2-2017: VIREMENT DE CREDIT - CHAPITRE 12**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

VU la délibération en date du 3 avril 2017 adoptant le budget primitif,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget primitif de l'exercice en cours ayant entendu l'exposé de M. le Maire, et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le tableau de virement de crédits suivant :

FONCTIONNEMENT	СОМРТЕ	DEPENSES		RECETTES	
		Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
D-012 Charges de po	ersonnel et frais assimilés				
	D-6411 : Personnel titulaire		2 200.00 €		
	D-6413 : Personnel non titulaire		16 000.00 €		
	D-6451 : Cotisations à l'Urssaf		9 000.00 €		
	D-6453 : Cotisations aux caisses de retraite		1 000.00 €		
	D-6454: Cotisations aux Assedic		1 200.00 €		
	D-6455 : Cotisations pour assurance du personnel		2 500.00 €		
	D-6456 : Versement au FNC du supplément familial		1 000.00 €		
	D-6475 : Médecine du travail, pharmacie		100.00 €		
D-022 : Dépenses in	prévues de Fonctionnement				
	D-022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	33 000.00 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT		33 000.00€	33 000.00€		

DIT que ces inscriptions seront inscrites en décision modificative du budget primitif 2017. Pour copie conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.





### **DECISION MODIFICATIVE N°2-2017: VIREMENT DE CREDIT - CHAPITRE 65**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2312-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

VU la délibération en date du 3 avril 2017 adoptant le budget primitif,

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget primitif de l'exercice en cours ayant entendu l'exposé de M. le Maire, et, après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le tableau de virement de crédits suivant :

		DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	СОМРТЕ	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits	Augmentation de crédits
D-65 Autres charges de gestion courante					
	D-6531 : Indemnités		200.00 €		
	D-6533 : Cotisations de retraite		100.00 €	/	
	D-6534 : Cotisations de sécurité sociale part patronale		100.00 €		
	D-6541 : Créances admises en non-valeur		700.00 €		
	D-6553 : Service incendie		900.00 €		
D-022 : Dépenses imprévues de Fonctionnement					
•	D-022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	2 000.00 €			
TOTAL FONCTIONNEMENT		2 000.00€	2 000.00€		

DIT que ces inscriptions seront inscrites en décision modificative du budget primitif 2017. Pour copie conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

### 1. VIE LOCALE

### 1-1 Commission culture:

Commission tourisme culture le 28 novembre à 17h30 : la commission a commencé à réfléchir à un prochain spectacle dans le cadre de Rosé Nuits d'été « Un dimanche au jardin » : animation de jardins, de rues, théâtre d'improvisation, dégustations, musiques dans les jardins de Charnay. La commission recherche des jardins en périphérie du bourg pour accueillir les manifestations. L'organisation est prévue pour le dimanche 26 août 2018.

### 1-2 Associations:

RAS

### 1-3 Commission Tourisme:

RAS

### 1-4 Commission Agriculture environnement:

Stationnement : Pour être plus clair et explicite vis-à-vis de la population, la commission va se réunir, le 1<sup>er</sup> décembre à 18h30, pour mettre en place un plan à destination de la population, matérialisant le nouveau plan de stationnement et les zones bleues. Il sera distribué dans le bulletin intercommunal. La commission va également prévoir la distribution de petits papiers, à poser sur tous les véhicules stationnés à des endroits où le stationnement sera interdit, afin de commencer à sensibiliser la population.

### 1-5 Commission Artisanat - Commerce :

Bail commercial Place de la poste : La tapissière souhaite prendre sa retraite, et résilier le bail. Une ostéopathe avait rencontré le Maire, afin de s'installer dans le local à partir du mois de janvier. Après réflexion, elle se désengage du projet. Deux autres propositions ont





été formulées pour la reprise du bail, le Maire prendra contact avec ces personnes prochainement (une plasticienne et une hypno thérapeute.)

Un foyer de personnes handicapées avait fait une demande de prêt d'une salle pour l'organisation d'un atelier arts plastiques le jeudi. La commune a décidé de leur prêter le logement situé 10 route de Marcy. L'atelier est en place, depuis quelques semaines, les jeunes et les encadrants sont ravis des locaux mis à disposition.

### 1-6 Commission communication:

Site internet:

RAS

### Charnay Infos:

Charnay Infos distribués le 21 octobre. Certains n'ont pu être distribués que le lundi 23 octobre.

### **Bulletin intercommunal:**

La relecture a été faite il y a 15 jours, le bulletin est en cours de mise en page. Le bon à tirer sera prêt d'ici fin novembre. La remise du bulletin aura lieu le jeudi 14 décembre à Belmont, et la distribution le samedi 16 décembre. Cette année, il manque quelques annonceurs : il faudrait prendre du temps pour démarcher physiquement les annonceurs, qui répondent peu aux mails et aux appels, mais c'est compliqué, par manque de temps. Le coût du bulletin est de 4 300€, dont environ 4 000€ sont payés par les annonceurs. Olivier MARS tient à remercier les membres de la communication qui s'investissent dans l'élaboration du bulletin, des Charnay Infos et la mise à jour du site, et plus particulièrement Aurélie BENOIT et Nathalie GERARD, membres de la commission extérieures au Conseil.

#### 1-7Commission travaux:

### Travaux:

- Remplacement de la chaudière : le rendez-vous de la mise en service avec DE DIETRICH a été reporté, suite à coupure EDF sur le centre bourg, le jour du rendez-vous. Une seule chaudière a été mise en route, et elle est tombée en panne le 6 novembre. Le technicien a pu réparer dans l'après-midi.
- Pavage du centre bourg : la commune n'est pas satisfaite du travail réalisé (joints trop larges, des pavés dans tous les sens). Un rendez-vous a été fixé sur place avec l'entreprise CONTET qui réalise les travaux : une partie a déjà été redémolie, et sera refaite. Le chantier devrait être prolongé de 3 semaines.

### Voirie:

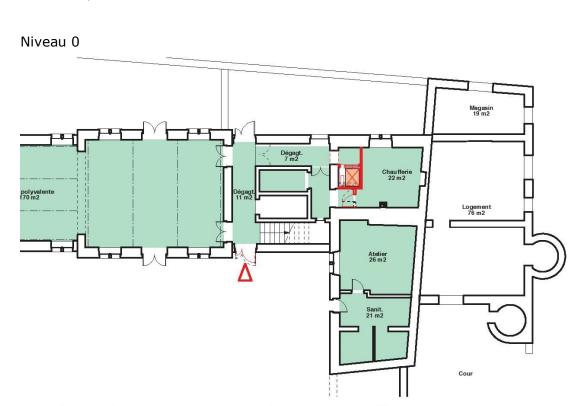
- Chemin Neuf : le dépouillement des appels d'offres a été fait à la communauté de communes, l'entreprise Eiffage a été retenue. Il faut prévoir un rendez-vous pour les dates de réalisation des travaux. Le sens interdit sera mis en place, avec les panneaux définitifs, à la fin des travaux.

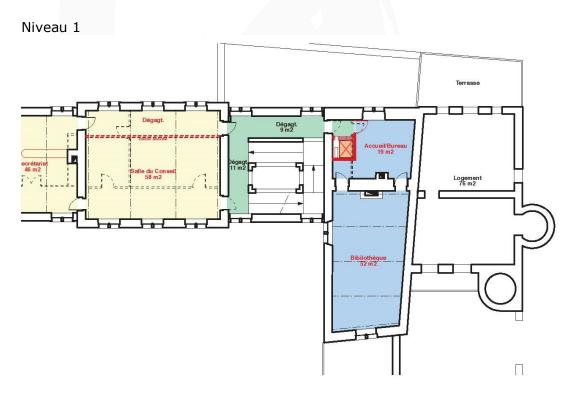
### Accessibilité:

- Banque de la poste à remettre aux normes accessibilité PMR : la commande a été passée.
- Ascenseur : L'Architecte des Bâtiments de France est venue sur place le 24 octobre pour étudier les propositions d'implantation de l'ascenseur. Il est hors de question de l'installer dans l'escalier, ni sur la façade côté boulevard des Ecoles. Elle a fait une proposition d'implantation dans le local de la chaufferie. M. BERMOND,



architecte du Patrimoine a réalisé les plans qui sont proposés ce soir au Conseil (voir ci-dessous). Une réunion sera organisée avec M. BERMOND, le 16 novembre à 17h30, pour une réflexion sur la réorganisation du château suite à l'implantation de l'ascenseur dans la chaufferie. Le projet bénéficie de 56 000€ de subvention au titre de la DETR, et de 33 400€ de subvention d'appel à projet auprès du Département.

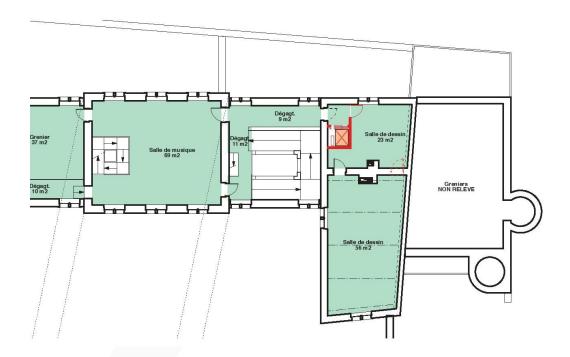




### Village au 🧡 des pierres dorées



### Niveau 2



**Erosion:** 

**RAS** 

1-9 Commission appels d'offres :

**RAS** 

1-10 Bibliothèque:

RAS

2. FINANCES

Compte au Trésor : 496 931.03 €

### 3. URBANISME:

Commission le 31 octobre

- DP de Monsieur BACHELET concernant le changement de menuiseries. Cette DP respecte le nuancier du PLU et est accordée.
- DP de M. DONATY concernant la rénovation d'un mur de clôture par jointement de pierres. Cette DP respecte le nuancier du PLU et est accordée.
- DP de Monsieur FOURNIER concernant la construction d'une terrasse surélevée et la surélévation d'un mur de clôture. Cette DP respecte le nuancier et le règlement du PLU et est accordée.
- DP de Monsieur PERDRIX concernant l'installation d'une clôture, d'un portail et de portillons. Cette DP est accordée avec prescriptions : le portail devra être soit ajouré, soit ne pas dépasser 1.60m de hauteur.
- DP de Eco Habitat chez Marcel GERMAIN concernant l'installation de panneaux photovoltaïques. Cette DP est accordée avec prescriptions : les panneaux devront être de même surimposition et même coloris que les panneaux existants.





- DP de Monsieur BRUN Maurice concernant des modifications d'ouvertures. Cette DP est accordée avec prescriptions : Les linteaux devront être en pierre sur la façade nord, il est conseillé de peindre les menuiseries qui ne seront pas changées du même coloris que les nouvelles menuiseries.
- DP de Monsieur PERRIER Pierre concernant la construction d'une piscine et d'un pool house. Cette DP respecte le nuancier et le règlement du PLU et est accordée.
- Permis de démolir de Monsieur GUERIN concernant la démolition d'un hangar. Ce permis est accordé.
- PC de Monsieur GUERIN concernant le changement de destination d'un cuvier, des modifications d'ouvertures, et construction d'une piscine. Le PC respecte le nuancier et le règlement du PLU et est accordé.

De nombreuses personnes effectuent des changements de menuiseries sans déposer de déclaration préalable. Un courrier a été adressé à chacun.

Droit de préemption : transfert de parts sociales de la SCI l'Age d'Or, domiciliée au Centre Médical de Bayère à une autre SCI. La commune ne fait pas usage de son droit de préemption.

### 4. VIE SOCIALE

### 4-1 Petite enfance:

Le relais d'assistantes maternelles s'appelle désormais « Sur la route des copains » et il continue de fonctionner le jeudi tous les 15 jours.

### 4-2 Ecole:

Le conseil d'école a eu lieu en octobre. Les parents d'élèves ont proposé leur aide pour l'emballage et le retour de chaises, livrées à l'école, et dont la hauteur ne convenait pas. Une prochaine réunion sera fixée le 27 novembre, avec parents, personnel communal, et enseignants pour discuter des rythmes scolaires à la rentrée 2018.

### 4-3 Commission vie sociale - Personnes âgées :

Réunion de la commission vie sociale : la commission a réfléchi à une nouvelle politique sociale à mettre en place à compter de 2018, et qui sera communiquée à partir du mois de janvier.

### 4-4 Agenda 21:

Réunion le 14 octobre à Marcilly réunissant les communes adhérentes de l'Association Notre Village, pour un partage d'expériences : automatisation du chauffage de l'école à Lacenas, extinction nocturne à Jarnioux, fabrication de produits ménagers écologiques à Pommiers, mise à disposition de végétaux et boîte à livres à Porte des pierres dorées.

### 4-5 Conseil Municipal d'Enfants:

L'élection a eu lieu le 18 octobre, le Conseil sera installé le 11 novembre.

### 5. INTERCOMMUNALITE

5.1 SIEVA:

Réunion le 24 novembre

### 5.2 SIVU DE LA PRAY:

RAS





### 5.3 SYDER:

RAS

### 5.4 Office du tourisme :

Les 21 et 22 octobre a eu lieu le week-end de l'œnotourisme à Theizé. Belle soirée d'ouverture.

### 5.5 Communauté de Communes :

- Démission de Monsieur Jean-Yves TRINCAT du Conseil Municipal du Val d'Oingt.
- Lors du forum, M GASQUET a témoigné : il plébiscite les communes nouvelles, il est ravi de sa commune nouvelle « Porte des Pierres Dorées », fusion des communes de Pouilly-le-Monial et Liergues. Edouard PHILIPPE a confirmé que les communes nouvelles ne se feraient que sur la base du volontariat.
- Police pluri communale : Prochaine réunion le 13 novembre.
- Deux conventions signées : une avec la ville de Villefranche et l'agglomération de Villefranche pour « Pays d'art et d'histoire », et une avec Rhône Tourisme pour l'organisation d'une journée, Place Saint Jean à Lyon, autour du Beaujolais des Pierres Dorées et des Monts du Lyonnais.
- Gros travail mis en place pour l'harmonisation des tarifs de collecte des ordures ménagères, notamment concernant la Redevance Spéciale Obligatoire, qui avait été mise en place sur l'ancienne Communauté de Communes des Pays du Bois d'Oingt. Il faut recenser les producteurs importants d'ordures ménagères.
- La Communauté de Communes va travailler sur la mise en place du RIFSEEP, nouveau système indemnitaire basé sur des indemnités liées aux fonctions de l'agent, et une partie variable sur la manière de servir et les objectifs. Le RIFSEEP devra être mis en place également au niveau communal, prévision pour le 1<sup>er</sup> semestre 2018.

### 5.6 Espace Pierres Folles:

Conseil d'administration le 19 octobre : baisse des fréquentations due aux nouveaux programmes des collèges (-20%) donc chute des recettes (3500 visiteurs de mois) mais gros succès des ateliers. Le bilan devrait rester positif. Le nouveau président est très impliqué et très dynamique. La vente des pierres est en baisse. Modifications des dates d'ouvertures.

L'espace Pierres Folles souhaitent organiser un évènement dans le cadre de Rosé Nuits d'été, le 7 juillet.

Une convention a été signée avec la Musée des Confluences : si le musée des Pierres Folles venait à disparaître, le Musée des Confluences reprendrait les collections.

### 6. QUESTIONS DIVERSES

- Déploiement de la fibre : SFR et Orange ont fait une offre au département pour équiper, sur leurs fonds propres, les 55 communes qui n'étaient pas prévu d'être alimentées en fibre. Travaux prévus pour 2020. Il faudra compter entre 12 et 18 mois à compter de la fin des travaux pour s'abonner.
- Courrier reçu de la Préfecture, service de conservation des antiquités pour les rénovations des statues du Saint Claude et Saint Barbu : demande d'apporter une attention particulière à la protection et la préservation du patrimoine, ainsi qu'à la sécurisation des chandeliers par le biais d'un câble.
- Proposition de formation en ligne des régisseurs
- Repas du personnel le 22 décembre





- Panneau participation citoyenne : certaines personnes souhaitent savoir où en est l'acquisition et l'installation des panneaux « participation citoyenne ». Discussion au prochain conseil.

# PROCHAIN CONSEIL LUNDI 4 DECEMBRE à 20h00 PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANT A 19H30.

